

# Douze propositions pour l'école à l'ère numérique

1. **Liberté** - Les logiciels et les ressources numériques acquises, développées ou produites avec participation de fonds publics doivent être placées sous licence libre et disponibles dans un format ouvert afin de permettre leur libre partage : les utiliser, étudier, modifier, redistribuer librement.
2. **Égalité** - Avant de viser des solutions dites innovantes, il faut privilégier l'équipement et la disponibilité des ressources pour le plus grand nombre, par la mutualisation et des mécanismes de péréquation.
3. **Fraternité** - Le travail collaboratif entre les élèves, les professeurs, les associations partenaires de l'école et tous les acteurs de l'éducation, en particulier les collectivités, doit être encouragé et soutenu.
4. Un observatoire permanent composé de spécialistes de la mesure est chargé d'évaluer en continu et avec précision les impacts de tel ou tel usage lié au numérique dans les domaines scolaire et para-scolaire.
5. La mise en œuvre de dispositifs TICE efficaces ou innovants est prise en compte dans l'évolution de la carrière des enseignants.
6. Les Inspections sont chargées dans toutes les matières d'organiser, de maintenir et de faire croître le recensement, la production collaborative et l'indexation de contenus libres, avec des enseignants volontaires rémunérés pour ce travail. Les éditeurs (privés ou non) peuvent évidemment utiliser ce fonds pour proposer des manuels scolaires. Le modèle de Sésamath peut être une piste à suivre.
7. Les collectivités et l'État conjuguent leurs efforts pour mutualiser leurs ressources et faire produire et maintenir un patrimoine de logiciels libres d'usage administratif et pédagogique à destination des 70 000 écoles et établissements scolaires français, par souci d'efficacité, d'interopérabilité et d'égalité républicaine.
8. L'école numérique s'appuie pour le développement et la maintenance de ses infrastructures matérielles, logicielles et documentaires, ainsi que pour la formation continue et l'accompagnement des enseignants, sur un réseau structuré de Centres de Ressources Informatiques.
9. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine du travail asynchrone ou distant sont explorées pour faciliter la liaison école-famille et améliorer les liens entre l'école et les élèves ne pouvant s'y rendre.
10. L'informatique devient une discipline à part entière, dont l'enseignement obligatoire dès le primaire est réalisé par des professeurs ayant le diplôme requis dans cette spécialité ou ayant bénéficié d'une formation qualifiante. La gestion des compétences, l'accompagnement des enseignants et la formation initiale et continue font l'objet du plus grand soin.
11. Afin de garantir l'égalité des chances, les collectivités et l'État mutualisent leurs efforts pour offrir un vaste support en ligne gratuit à l'échelle nationale, animé par des professeurs nommés dans la 31<sup>e</sup> académie : l'académie en ligne. Ces professeurs sont formés au tutorat en ligne.
12. Les activités de production en ligne des élèves (écriture dans Wikipédia, site web, blog...) peuvent être intégrées dans un portfolio qui leur est proposé.

